



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.538**

Séance publique du

17 octobre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131017-32366- DE-1-1_0
Date de signature : 18/10/13
Date de réception : vendredi 18 octobre 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET** : APPEL D'OFFRES DE FOURNITURES ET DE SERVICES CONCERNANT LE CONTROLE DE STABILITE DES EQUIPEMENTS DE JALONNEMENT, DES MATS D'ECLAIRAGE PUBLICS, DES POTENCES DE SIGNALISATION ET DES CAMERAS - AUTORISATION DE LANCERMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 17/10/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/10/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Gérard GERACI, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Francis TAULAN, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

**Secrétaire :**

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.09

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/10/13

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Stéphane PAOLI

**Nomenclature** : 1.1 Marchés publics

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : APPEL D'OFFRES DE FOURNITURES ET DE SERVICES CONCERNANT LE  
CONTROLE DE STABILITE DES EQUIPEMENTS DE JALONNEMENT, DES MATS  
D'ECLAIRAGE PUBLICS, DES POTENCES DE SIGNALISATION ET DES CAMERAS -  
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du contrôle des équipements de jalonnement, des mâts d'éclairage publics, des potences de signalisation et des mâts des caméras, la Direction Circulation, Stationnement et Éclairage Public souhaite prochainement lancer une consultation ayant notamment pour objet le contrôle des points suivants :

- stabilité générale de l'ouvrage,
- résistance mécanique et stabilité du massif de fondation,
- état des tiges d'ancrage,
- fatigue et plasticité du matériau constitutif du fût,
- présence de fissures de corrosion ou d'oxydation des matériaux constituant le mât.

Ces prestations comprennent :

- La reconnaissance exhaustive des contraintes sur le site (végétations, réseaux concessionnaires aériens et souterrains, environnement, nature du terrain ...),

- L'état des lieux effectué avant le commencement des prestations en présence du représentant du maître d'œuvre,
- Les prestations de signalisation et de balisage du chantier pour la sécurité des personnes,
- Les essais réalisés sur les équipements permettant de contrôler la stabilité générale de ceux-ci,
- La remise en fin d'exécution d'un dossier complet comprenant le rapport d'analyse des matériels vérifiés,
- Toutes les démarches et autorisations nécessaires auprès des services techniques du pouvoir adjudicateur et des administrations concernées.

Cette consultation fait suite aux précédents marchés A 5114 et M 11121, arrivés respectivement à expiration les 31/12/2009 et 31/12/2011.

Il est prévu de lancer cette consultation sous forme d'un appel d'offres de fournitures et de services à lot unique, en application des articles 33 al.3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Il suit les dispositions de l'article 77 dudit Code, relatives aux marchés à bons de commande, sans seuil annuel minimum et présentant un seuil maximum annuel en valeur de 100 000 € HT.

Aucune variante n'est autorisée, aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

Le marché sera conclu pour une période initiale à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2014. Il pourra être ensuite reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2017.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures seront :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations 60 %
- Valeur Techniques 40 %

En conséquence, comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la consultation sous forme d'appel d'offres, ayant pour objet le Contrôle de stabilité des équipements de jalonnement, des mâts d'éclairage publics, des potences de signalisation et des mâts des caméras.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres, à signer ledit marché, ses éventuelles décisions de reconduction, ainsi que tous documents s'y rapportant avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés aux comptes 90814 21534 278 (pour l'éclairage public) et 90822 2152 272 (pour la circulation), lesquels présentent les disponibilités suffisantes.

**2013.538 - APPEL D'OFFRES DE FOURNITURES ET DE SERVICES CONCERNANT  
LE CONTROLE DE STABILITE DES EQUIPEMENTS DE JALONNEMENT, DES MATS  
D'ECLAIRAGE PUBLICS, DES POTENCES DE SIGNALISATION ET DES CAMERAS  
- AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU  
MARCHE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/10/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**